

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 8 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (24) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA , Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Madame Mélanie TAHON, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU, Monsieur David LEFEBVRE

Excusés : (3) Monsieur Bernard JOSIEN (a donné procuration à Monsieur Gaston CHOQUENET), Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Madame Muriel KRAMARCZYK), Monsieur Fabien DEVILLE (a donné procuration à Madame Mylène MATIFAT)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Nathalie LEROY est élue secrétaire de séance.

2025-78 : Prise en charge par la commune de la différence du coût des repas pour les familles d'accueil

Article 1 :

La Commune, représentée par Madame la Maire, prend en charge, sur les crédits communaux, la différence entre le coût réel des repas et la participation financière laissée à la charge des familles d'accueil.

Article 2 :

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 15.10.2025

SLO

ID : 062-216203869-20251009-2025_78-DE

La dépense correspondante sera imputée sur le budget communal, section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à 25 pour et 2 abstentions (Madame DUVEAU et Monsieur IBBA).

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,


Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
14 oct. 2025

Nathalie LEROY

